

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.153

29 juin 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

- | |
|--|
| 1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>PHILIPPINES</u> |
| 2. Organisme responsable: Département du commerce et de l'industrie - Bureau de la normalisation des produits |
| 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres: |
| 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Verre de sécurité |
| 5. Intitulé: Spécification concernant le verre de sécurité utilisé dans l'industrie automobile |
| 6. Teneur: Cette norme indique les prescriptions, les tolérances concernant les défauts et les méthodes d'essai pour le verre de sécurité utilisé dans l'industrie automobile (uniquement les verres trempés et les verres formés de feuilles contre-collées). |
| 7. Objectif et justification: Protection du consommateur |
| 8. Documents pertinents: PNS 187: 1988 - Méthode d'essai pour le verre de sécurité utilisé dans l'industrie automobile |
| 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 30 jours après sa publication au Journal officiel |
| 10. Date limite pour la présentation des observations: 30 juillet 1989 |
| 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: En anglais |